

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**SUBVENTION DU
BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

N° CC_2025_0153

Séance du : mercredi 26 novembre 2025

Convocation du : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, François LIERMER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE par Dominique LACHENAL, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

Bertilla LE GOC, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Annemasse Agglo ;

Vu les budgets principal et immobilier d'entreprises de l'exercice 2025 ;

Le budget immobilier d'entreprises a été créé pour permettre notamment d'identifier les bâtiments loués par Annemasse Agglo aux entreprises.

Toutefois, les ressources propres du budget immobilier d'entreprises ne permettent pas d'atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement.

Aussi, de manière à compenser le déficit de ce budget, il est envisagé de verser une subvention du budget principal au budget immobilier d'entreprises dont le montant est évalué, pour l'exercice 2025, à 587 271 €.

Les crédits correspondants sont prévus en dépenses et en recettes, respectivement au budget principal

en dépenses au compte 65736211 et au budget immobilier d'entreprises en ~~recouvrance du compte 6522~~.

Pour mémoire, les subventions versées au titre des exercices précédents s'élevaient à :

2022	2023	2024
0 €	152 500 €	489 800 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention du budget principal au budget immobilier d'entreprises d'un montant de 587 271 € ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer le mandat et le titre correspondant ;

DE DIRE que les crédits sont prévus aux comptes indiqués dans la présente délibération pour chacun des budgets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.